

Située au centre ouest du département, en bordure avec la Charente, la Communauté de Communes rayonne autour de Saint-Junien.



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **PORTE OcéANE** DU LIMOUSIN



**17 180 HA**  
SUPERFICIE



**13**  
COMMUNES



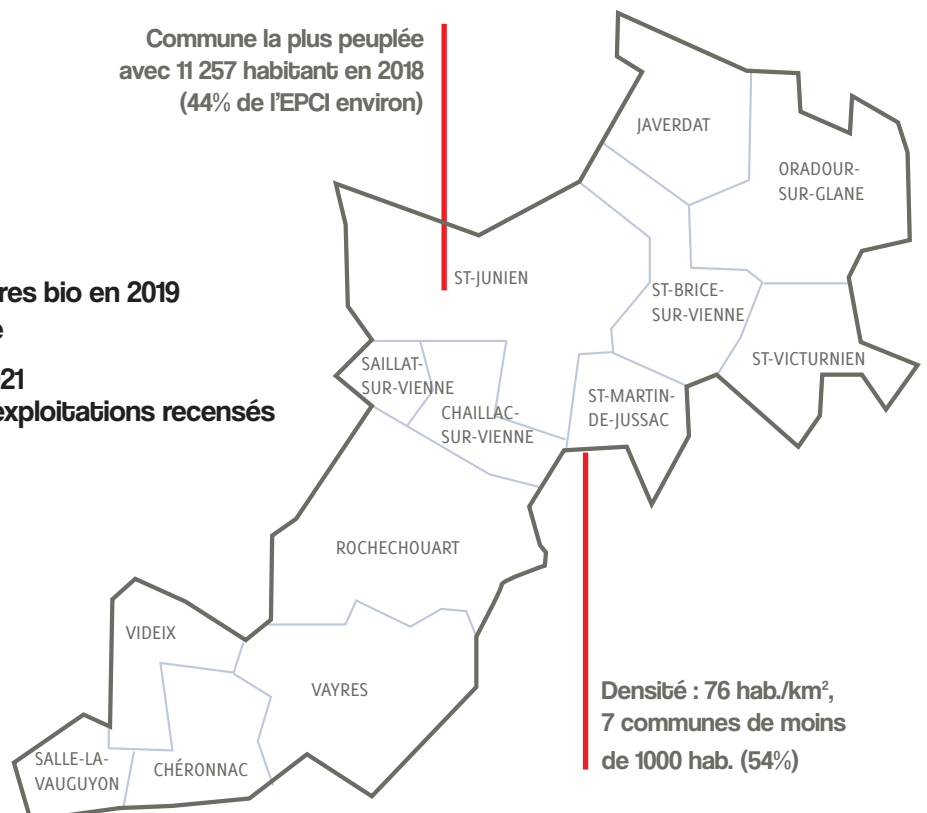
**25 692**  
HABITANTS  
(chiffre 2018)

**AB**

SURFACES BIO

**1 304 ha** de terres bio en 2019  
soit 7,6% du territoire  
**27** fermes bio en 2021  
environ 8 % des 340 exploitations recensés

Commune la plus peuplée  
avec 11 257 habitants en 2018  
(44% de l'EPCI environ)



Densité : 76 hab./km<sup>2</sup>,  
7 communes de moins  
de 1000 hab. (54%)

# CONTEXTE DU TERRITOIRE



ATOUTS

## Une ville centre structurante, mais une **ruralité préservée**

- Une ville centre qui est le 2e pôle démographique de Haute-Vienne, et le 5e du Limousin.
- En découle un bon maillage d'équipements structurants : lycée, centre hospitalier, etc.
- Malgré cela, un tissu rural et naturel bien préservé, avec notamment 50% de terres agricoles dans la superficie totale du territoire.

## Une économie qui s'appuie sur une **tradition artisanale et industrielle forte**

- Un territoire traversé par la Vienne qui, historiquement, a permis le développement de plusieurs activités industrielles devenues emblématiques.
- Grâce à cette abondance en eau et à la proximité de terres d'élevage, une tradition de mégisserie et de ganterie qui rayonne aujourd'hui encore en France (près de 50% de la production de gants) et à l'international.
- Grâce à la Vienne et à la proximité de secteurs forestiers, une industrie papetière encore très présente, avec un site de production majeur (International paper, 600 salariés directs, 4000 induits).

## Une démographie « **solide** »

- Une population en légère hausse depuis les années 2000, grâce aux activités économiques propres, mais également à la relative proximité de l'agglomération de Limoges.
- Saint-Junien qui se maintient malgré la tendance générale à la désaffection des villes centres.

## Un cadre de vie remarquable

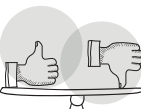
- Une qualité paysagère marquée par la traversée de la Vienne.
- De remarquables espaces naturels associés.
- Des ensembles bocagers encore très bien préservés.
- Saint-Junien, ville porte du Parc naturel régional Périgord Limousin.



CONTRAINTES

## Un territoire éloigné des axes de déplacement nationaux, mais sous l'influence de Limoges

- Malgré la bonne desserte de la N141, pas d'axe autoroutier ou d'importante ligne ferroviaire à proximité.
- Une proximité de l'agglomération de Limoges qui peut pénaliser certains développements.
- Des flux domicile-travail assez importants entre Saint-Junien et Limoges.



CONSTAT  
MITIGÉ

## Un tissu agricole varié, mais des **dynamiques contrastées**

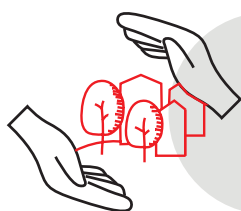
- Un territoire à la croisée de plusieurs petits territoires agricoles : spécialisation ovine au nord, une activité laitière assez bien implantée sur l'ouest, et une activité bovin viande toujours très présente.
- Des activités de diversification en développement (légumes, poules pondeuses).
- Un bassin de consommation notable, comme levier au développement des circuits courts.
- Mais une superficie agricole utile qui décline, parfois fortement, sur une majorité de communes entre 2010 et 2020.

# LES ENJEUX DU TERRITOIRE

Face aux constats dressés ci-dessus, la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin s'est lancée dans la mise en œuvre d'un projet de territoire. Basées sur un diagnostic global du territoire et concertées avec la population et des instances de gouvernance créées dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), ses orientations ont été validées lors d'un Conseil communautaire en juillet 2021. Ces lignes directrices sont les suivantes :

## 1 Développer l'attractivité et l'identité du territoire

Avec la finalisation de la Cité du cuir, la structuration d'une offre touristique adaptée et durable, la revitalisation de la ligne TER, ou encore un appui à la valorisation du patrimoine architectural et naturel.



## 2 Travailler à un aménagement durable et solidaire des communes

Avec un déploiement des actions du PCAET (cf. ci-dessous), un développement des mobilités douces, une valorisation de l'île de Chaillac (cf. ci-dessous), un déploiement des énergies renouvelables et de la rénovation énergétique des bâtiments,...

## Favoriser l'accès aux services et aux loisirs à tous, sur l'ensemble du territoire

Avec un renforcement de l'accès au numérique pour les habitants, un développement et une modernisation des équipements de loisirs (gymnase, centre aqua-récréatif) ou encore un renforcement de l'offre de soins.

## 3



## 4 Encourager un développement économique et commercial équilibré

Par le recrutement d'un « manager de centre-ville », une lutte contre la vacance commerciale, une requalification des friches industrielles et du patrimoine foncier.



Sur les enjeux de développement durable, l'Agenda 21 et le PCAET déclinent précisément ces ambitions en de multiples actions. Elles touchent au parc bâti, aux transports, à l'industrie, aux déchets, aux énergies renouvelables, et à l'agriculture. L'intervention de la collectivité sur la thématique agricole est cadrée par plusieurs fiches actions :

- réaliser un annuaire des producteurs locaux,
  - encourager et soutenir les initiatives engagées par les communes pour un approvisionnement local des cantines scolaires,
  - initier une réflexion pour la mise en place d'une gouvernance alimentaire territoriale dans le cadre de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale,
  - participer à la mise en œuvre de prairies multi-espèces tout en préservant l'existant,
  - organiser une régie agricole locale sur l'île de Chaillac afin de poursuivre la dynamique de démarche exemplaire,
  - communiquer sur les outils existants afin de promouvoir des pratiques agricoles durables et réduire les consommations énergétiques du secteur,
  - réaliser un diagnostic agricole du territoire,
  - oeuvrer pour la mise en place d'outils permettant de favoriser la maîtrise des terres agricoles et de faciliter l'installation des nouveaux agriculteurs.
- Ces actions s'échelonnent sur un calendrier de moyen terme. Plusieurs ont toutefois d'ores et déjà été réalisées ou amorcées.

## SOUTIEN À L'ACTIVITÉ AGRICOLE DE L'ÎLE DE CHAILLAC

Enjeu 2  
Travailler à un  
aménagement  
durable et  
solidaire des  
communes



Valorisation agricole  
de l'île de Chaillac

Avec 48 ha et 2 km 1/2 de long, l'île de Chaillac est la plus grande île sur la Vienne. Elle se situe à Chaillac-sur-Vienne, juste avant que la rivière ne quitte le Limousin et trace sa route en Charente. Son bon potentiel agricole a notamment favorisé cette activité, dont un corps de ferme bâti en son sein a été le cœur jusque dans les années 80. Après une période d'abandon, l'île a été achetée par l'intercommunalité en 2006, avec pour ambition de lui redonner une seconde vie. Trois axes de travail ont été définis pour ce faire :

- Installation d'une activité agricole respectueuse de l'environnement, cf. détail ci-dessous,
- Construction d'une maison de la Vienne à l'intérieur d'une partie des bâtiments actuels, projet encore en cours, malgré la valorisation d'une partie du bâti,
- Mise en place d'un sentier d'interprétation de la nature : boucle de 2 km, réalisée par le Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne et ouverte au public depuis plusieurs années pour faire découvrir les paysages et le patrimoine naturel du site (loutres, Agrions de Mercure,...).

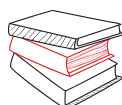
Les terrains plats, l'abondance de la ressource en eau ou encore le bon potentiel agronomique des terres rendent évidents la vocation agricole d'une grande partie du site, soit 30 ha non occupés par la forêt. Forte de ce constat et de l'historique de l'île, la Communauté de communes a souhaité s'appuyer sur son acquisition foncière pour promouvoir une activité agricole exemplaire et porteuse de diversification. Un appel à candidatures a ainsi été lancé au début des années 2010, pour trouver les candidats à même de répondre à ces ambitions.

Le choix s'est porté sur deux candidats à l'installation, liés à l'intercommunalité par un bail rural à clauses environnementales. Celles-ci dressent les différentes exigences visant à respecter les qualités naturelles du site et sa vocation de loisirs : agriculture biologique, bonne gestion des déchets, etc.

Le premier, maraicher, a démarré son activité fin 2011, pour un début de commercialisation en 2012. Sur un modèle diversifié, l'exploitation s'appuyait sur un mélange de cultures sous serres et en plein champ pour proposer un grand nombre de variétés de légumes en vente directe (paniers, vente à la ferme, marchés). Le deuxième, éleveur de vaches laitières « Brunes des Alpes », s'est également installé en fin d'année 2011. Sa ferme proposait du lait en vente directe, mais également des produits transformés : yaourts, fromage frais et tomme de vache. Suite au départ du maraicher il y a quelques années, un nouvel agriculteur s'est vu proposer le terrain libéré. Le projet maraicher ainsi porté s'inscrivait en complémentarité d'un atelier d'élevage déjà existant en dehors de l'île.

En fin d'année 2021, les deux baux existants ont pour l'un été rompu d'un commun accord, et pour l'autre non renouvelé. La réussite humaine, économique et environnementale des projets n'a de fait pas été totalement à la hauteur des attentes, que ce soit celles des agriculteurs ou de l'intercommunalité. Toutes les leçons de cette situation contrastée ne sont pas encore tirées, mais plusieurs raisons sont invoquées : difficultés à respecter les clauses environnementales, impossibilité à utiliser pleinement le potentiel du bâti existant et à habiter sur place, dispersion entre une activité sur site et en dehors, problèmes de santé, etc. Si certaines relèvent des aléas de la vie, d'autres peuvent être surmontées.

Pour rebondir sans attendre, la Communauté de communes a décidé de repartir de zéro. Avec l'accompagnement technique et stratégique d'Agrobio 87 / Bio Nouvelle-Aquitaine, l'année 2022 sera pour elle l'occasion de repenser à son projet politique pour l'île, et à identifier les conditions de réussite. Elle permettra également de faire le point sur le potentiel réel de l'île, au regard de sa configuration, de ses bâtiments, accès, réseaux, etc. Un nouvel appel à candidatures sera lancé sur cette base. Tout l'enjeu sera de donner aux futurs agriculteurs les moyens de la réussite, et de réussir à nouer une vraie relation de confiance, basée sur un cadre clair et accepté par les deux partis.



Annuaire des  
producteurs

Les acteurs concertés dans le cadre du PCAET ont souhaité impulser la création d'un outil de communication permettant de valoriser les productions locales. Dans l'annuaire ainsi créé, 26 fermes et transformateurs font l'objet d'une présentation succincte : activités, produits, points de vente, contacts,... Cet outil intéressant devra trouver sa place aux côtés des autres guides et annuaires existants sur le département.

## EXEMPLARITÉ VIA LA RESTAURATION COLLECTIVE SCOLAIRE



**Régie agricole pour  
approvisionnement  
de la cuisine centrale**

Le renouveau de l'activité agricole sur l'île de Chaillac (cf. ci-avant), passera également par la création d'un « potager municipal ». Projet de campagne de Pierre Allard, maire de Saint-Junien et Président de la Communauté de communes, ce projet s'inspire assez directement de la régie agricole créée par la commune de Mouans-Sartoux, dans les Alpes-Maritimes. En s'appuyant sur une équipe de production municipale, éventuellement appuyée par des personnes en insertion, l'ambition est de consacrer 3 ha de production au moins à des cultures légumières bio pour, à horizon 4-5 ans, fournir 80% des besoins de la cuisine centrale. Cela représente 25 tonnes de légumes environ et devrait nécessiter le travail de quatre équivalents temps plein.

Les principaux intérêts sont les suivants, qui peuvent justifier les surcoûts sur l'approvisionnement :

- s'assurer de la disponibilité des produits, que le tissu agricole bio local peine aujourd'hui à garantir de manière fiable (faibles surfaces en maraichage, et modèle diversifié tourné vers la vente directe),
- s'assurer de la qualité des produits, même si le cahier des charges bio répond par ailleurs à ce besoin,
- en faire un levier de pédagogie avec les écoles communes, et d'action sociale (insertion).

Pour mener à bien le projet, un chef de projet cultures a été embauché par la commune au mois de juillet 2021. Il a pour mission de concevoir l'outil et d'impulser sa création. Il pourra pour se faire compter sur le soutien du service des espaces verts.

Le foncier sera mis à disposition par l'intercommunalité, sous des modalités encore à définir. Les investissements matériels seront quant à eux portés par la commune. Une partie du matériel utilisé par l'ancien maraicher en place a d'ores et déjà été rachetée : serres et matériel d'irrigation. Le reste s'échelonnera à partir de 2022.

Grâce à une réflexion commune avec le gestionnaire de la cuisine centrale, les besoins d'approvisionnement ont d'ores et déjà été précisés. Pour y répondre progressivement et avec les moyens actuels, les premiers choix techniques sont de se concentrer sur quelques productions. Cette démarche pragmatique et un dialogue continu avec le principal bénéficiaire, la cuisine centrale, feront partie des principales conditions du succès.



**Du matériel dernier cri  
et de la bio  
pour la cuisine centrale**

La cuisine centrale de Saint-Junien approvisionne les 7 cuisines scolaires de la commune ainsi que quelques clients extérieurs via une réponse à leurs appels d'offres : commune de Saint-Laurent sur Gorre, ESAT les Seilles, l'institut médico-éducatif de Saint-Junien, etc. Elle prépare pour ce faire un total de 1 200 repas/jour.

En réponse à la vétusté des locaux et dans un souci d'exemplarité, la commune de Saint-Junien s'est fixé deux objectifs ambitieux pour sa cuisine :

- créer de toute pièce un nouvel outil de travail à la pointe de la technologie,
- accroître progressivement l'approvisionnement bio et local.

Pour le 1<sup>er</sup> objectif, de très importants investissements ont été réalisés sur un tout nouveau site. La construction a pris du retard du fait du contexte pandémique, mais l'outil a été mis en service en novembre 2021. Tout le système est conçu sur le principe de « marche en avant ». L'ensemble a été pensé de manière à ce que les denrées soient traitées sans jamais faire machine arrière, de la réception au retour des contenants souillés et leur passage à la plonge, en passant par la transformation et l'expédition dans les restaurants satellites. Le matériel haut de gamme (cuisons basses température, programmables, etc.) et les capacités de stockage permettent de réaliser des économies de fonctionnement et d'apporter une vraie souplesse aux équipes. Ces économies quotidiennes sont notamment celles qui permettent d'améliorer la qualité des produits alimentaires achetés.

Pour le 2<sup>e</sup> objectif, la commune a signé en 2019 la charte Interbio. Elle engage la collectivité à atteindre (au moins) 20 % de bio dans ses approvisionnements alimentaires et, pour ce faire, lui apporte un appui spécifique : état des lieux du fonctionnement, analyse des approvisionnements, conseils et accompagnement méthodologique. L'objectif des 20 % devrait être atteint en 2022. Avec la nouvelle cuisine centrale, d'autres actions devraient également prendre de l'ampleur : lutte contre le gaspillage, compostage, etc.

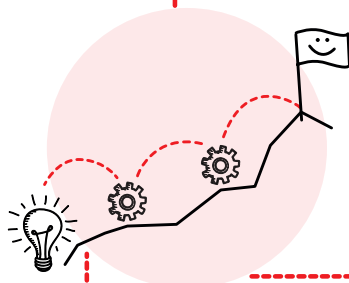
# SYNTHÈSE

## Difficultés rencontrées

- nouer une relation de confiance avec les agriculteurs bénéficiaires du projet,
- maintenir une implication continue sur le long-terme.

## Facteurs de réussite

- un cadre stratégique clair et transversal,
- une volonté politique forte, permettant des investissements conséquents,
- une bonne articulation entre les moyens et compétences des communes et de l'intercommunalité,
- une progressivité dans la mise en œuvre des projets,
- la recherche d'accompagnements,
- la volonté de se remettre en question lorsque mis dans une situation d'échec.



## Perspectives

Le devenir agricole de l'île de Chaillac se déterminera en 2022. La même année sera celle de la concrétisation du potager municipal et du rodage de la toute nouvelle cuisine centrale. Chacun de ces projets est en lien et devra apporter sa pierre à l'édifice. Un dialogue entre ses différentes chevilles ouvrières et une recherche de cohérence globale seront des facteurs de réussite essentiels.

## C'est à refaire



Adopter une approche transversale dans la conception des projets, et rechercher la complémentarité entre agriculture, protection de l'environnement, découverte du patrimoine et loisirs.

## Pour nous contacter



• **BIO NOUVELLE-AQUITAINE** •



• **AGROBIO 87** •

### Romain BADUEL, conseiller territoire



07 77 72 01 43



r.baduel87-19@bionouvelleaquitaine.com



2, avenue Georges Guingouin, 87350 PANAZOL

AVEC LE SOUTIEN DE



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*